



Compte rendu CODIR du samedi 4 décembre 2021

ORDRE DU JOUR conforme à la convocation.

Membres du CODIR présents : ADELINA Patricia, BERNARDI Philippe, BLANCHARD-NICOLAS Anabelle, BOZON Bruno, CLERC Sandrine, COLIN Laurent, GAUTHIER Bernard, JONAC Jean Claude, LACROIX Christine, LE MEZO Marc, PEYRRUSSE Philippe, ROUX Bernard, SCORSONELLI Brigitte, VASSEUR Sophie.

Excusés : COPPOLA Georges, FERRETI Jean Louis, DI MEGLIO Frédéric, MEDALIN Pierre, RIAUDEL Lénaïc.

Invités : DUVET Philippe, TRAPE Pierre, RUELLO Yann.

En présentiel (membres Codir, CTS, présidents CODEP) 9h30 -13h00

1. Points du président

Remerciements des présents pour leur déplacement.

Remerciement à tous les Membres du CODIR et Président de commissions présent lors de notre dernière A.G. à Antibes.

Pour une première de l'équipe nous pouvons être satisfait, bien-sûr tout est perfectible. Remerciement à Frédéric DI MEGLIO qui avait choisi le lieu, ainsi qu'à Christine et Laurent pour l'organisation et la réalisation. Merci également à tous ceux qui nous ont apporté physiquement leur aide.

Pour mémoire un vote en ligne à bulletin secret a été effectué pour :

- Reconduction de l'opération de remise par la région sur le prix d'achat des licences du 1^{er} janvier au 31 janvier 2022 : adultes 6 €, adolescent 3 €, enfant 1€.

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Baisse du prix de la délivrance des brevets délivrés par la C.T.R. de 18 à 12 €.

POUR : 15 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

Je vous rappelle également que nous avons envoyé en recommandé avec A/R le courrier informant Madame Caroline CELLI de la perte de sa qualité de membre du comité directeur PACA, au motif de 3 absences non-excuses à nos réunions conformément à l'article 9 paragraphe 8 de nos statuts.

Distribution aux membres du CODIR du N° 3 d'AQUASUD, merci à Frédéric pour le travail qu'il a effectué pour aboutir à ce résultat.

Nous souhaiterions poursuivre cette parution annuelle qui est une vitrine pour notre comité pour nos clubs et S.C.A. auprès des institutionnels qui peuvent être des bailleurs de fonds. Il s'avère que notre Président National n'aura plus le temps de faire ce travail et il nous faut donc trouver un de nos membres qui veuille bien s'en charger, tout en sachant qu'il va s'agir d'un travail important et vraisemblablement fastidieux. Bernard ROUX s'est proposé pour assumer cette tâche, s'il n'y a pas d'autre volontaire il sera donc chargé de la direction de cette mission. Toutefois je pense qu'il ne refusera pas l'aide d'éventuels volontaires.

Suite aux discussions, Bernard ROUX est en charge de cette publication.

Nous avons eu l'idée de délocaliser notre comité directeur une fois par an dans chacun des départements composant notre région. Tous les ans le département changera. Il va de soi que le 13 ne sera pas concerné en raison de l'adresse du siège social du comité.

Afin de faciliter les déplacements nous souhaiterions faire cela pour le CODIR d'avant les vacances d'été.

Nous aimerions charger les présidents de CODEP de trouver le lieu, avec une grande salle et de la restauration pour le midi. Les frais étant à la charge du Comité régional.

Il s'agirait d'un CODIR en présence des commissions.

Suite aux différents échanges, l'idée est retenue, le CODEP 84 accueillera donc le premier CODIR délocalisé.

C.R. du CDN des 16 et 17/10/2021 :

- Demande de renouvellement de délégation d'état pour : « *Pratique en tous lieux des activités de plongée subaquatique en scaphandre et de plongée libre*

en apnée incluant la randonnée subaquatique et des activités subaquatiques associées ou connexes, plongée sportive en piscine, photo vidéo, orientation subaquatique, apnée sportive, tir sur cible, hockey subaquatique, nage avec palme, nage en eau vive. » la signature des contrats de délégation pourrait être repoussée vers fin mars 2022.

- Officialisation d'un nouveau C.T.S. par arrêté ministériel du 10/08/21,
- Projet Sportif Fédéral (P.S.F.) validé par l'état pour la présente olympiade,
- La FFESSM réintègre la CMAS Europe dont nous étions sortis en 2015,
- Remplacement ATP pack-découverte et pass-rando :

La cible du nouveau produit :

- **Nouveau nom PASS DECOUVERTE.**
 - *Activités de découverte de la plongée scaphandre, randosub, apnée ou autres activités sub... mixité dans le même Pass possible.*
 - *3 immersions maximum encadrées (y compris le baptême).*
 - *Profondeur maximale 6 mètres.*
 - *Pas de limite d'âge (sauf 8 ans si pratique du scaphandre).*
 - *Pas de certificat médical ni de licence préalable (c'est un ATP).*
- Les spécificités du nouveau produit : Simplifier le mode opératoire.
 - Plus de commande en fourniture
 - Plus de commande par 5. Commande et facturation identique aux autres brevets ATP.
 - Plus de numérotation de la carte provisoire (plus de carte provisoire).
 - Délivrance systématique d'une carte. Prix maintenu à 3 €.
 - Possibilité de commander en fourniture un diplôme papier dédié, au tarif de 0,50 € l'unité (commande par lot de 10).
- Mise en œuvre du nouveau produit par le prescripteur :

Toutes les informations sont disponibles dans le compte rendu du CDN disponible en ligne.

1. **Points du secrétaire général**

Evolution des licences

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	DIFFERENCE / n-1	% évolution
SEPTEMBRE	2227	1763	2366	603	34,20%
OCTOBRE	3005	2400	3517	1117	46,54%
NOVEMBRE	1490	572	1006	434	75,87%
TOTAL	6722	4735	6889	2154	45,49%

Point sur les problèmes de gestion de copropriété :

- Problème d'occupation des places de stationnement avec une personne ne résidant pas dans la copropriété et menaçante. Par suite d'échanges avec le conseil syndical, il a été décidé la pose par une entreprise de 3 arceaux avec reprise d'étanchéité suite aux infiltrations qui nous ont été signalées par le conseil syndical dans les locaux qui se trouvent sous nos places de stationnement.
- Nous avons constaté une infiltration d'eau par le plafond dans notre local. Ce problème n'ayant toujours pas été résolu de manière pérenne, le président Jean Claude JONAC suite avec une conversation avec le syndic va prendre en charge ce dossier.

2. Points de la trésorière générale

Pour rappel à partir du 15 septembre jusqu' au 31 octobre remise sur licences :

	Adultes	Jeunes	Enfants	Total
	32 844 € soit 5471 licences	798 € soit 266 licences	144 € soit 144 licences	33 786 € soit 5881 licences
CD 04	432 € soit 72 licences	33 € soit 11 licences	6 € soit 6 licences	471 € soit 89 licences
CD 05	774 € soit 129 licences	18 € soit 6 licences	5 € soit 5 licences	797 € soit 140 licences
CD 06	4 488 € soit 748 licences	99 € soit 33 licences	15 € soit 15 licences	4 602 € soit 796 licences
CD 13	13 842 € soit 2307 licences	288 € soit 96 licences	57 € soit 57 licences	14 187 € soit 2460 licences
CD 83	8 790 € soit 1465 licences	198 € soit 66 licences	53 € soit 53 licences	9 041 soit 1584 licences
CD 84	4 518 € soit 753 licences	162 € soit 54 licences	8 € soit 8 licences	4 688 € soit 815 licences

- Adulte : 6 €
- Jeunes : 3 €
- Enfants 1 €

Tableau des ristournes accordées du 15/09/2021 au 31/10/2021

Par suite d'une décision du Comité directeur, cette aide sera reconduite du 1er au 31 janvier 2022

3. Remboursement frais (Christine LACROIX et Jean Claude JONAC)

Par suite du constat de l'augmentation du prix des carburants et de la restauration, il est proposé de modifier les frais kilométriques et de repas.

- Tarif remboursement frais kilométriques à 0,32 €/km
POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Tarif montant prise en charge repas à 27 € maximum
POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Proposition concours photo communication région (Laurent COLIN)

Dans le cadre de la communication de région, il est proposé d'organiser un concours photo ouvert aux licenciés de la région.

L'objectif est de mettre en avant nos départements au travers d'images « décalées ».

Le règlement du concours et son organisation sont confiés à Brigitte SCORSONELLI, Philippe BERNARDI et Laurent COLIN.

Tous les éléments présentés et débattus seront repris dans le règlement du concours

Suite aux échanges, il est proposé de mettre au vote les récompenses proposées :

- Abonnement 1 an à SUBAQUA :
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4
- Abonnement 1 an au magazine Plongez :
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

5. Activités jeunes (Bruno BOZON)

Remerciements pour la confiance accordée.

Constat du vieillissement global de la population fédérale. Manque de relève....

Sur le plan national les jeunes représentent 15% des licenciés jeunes et enfants confondus.

PSF FFESSM

- **3° partie**

§ A LES VOIES DE DEVELOPPEMENT → **SPORT SCOLAIRE**

§ B MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT → **DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES**

JEUNES

REGION SUD PACA

Une population disséminée mais une ou plusieurs structures avec de gros effectif (+ de 10) dans chaque département sauf dans les départements alpins.

Etat des plongeurs jeunes et enfants part département en 2021

(Chiffres non consolidés au moment de leur extraction et ne tenant pas compte des effectifs de la NAP car non connus)

DEPARTEMENT	JEUNES	ENFANTS	TOTAL		CLUB	SCA
Alpes Haute Provence	11	4	15		15	0
Hautes Alpes	11	2	13		13	0
Alpes Maritimes	75	36	111		74	37
Bouches du Rhône	179	131	310		274	36
Var	104	123	227		95	132
Vaucluse	50	17	67		67	0
Hockey	17	22	39		39	0
TOTAL	447	335	782		577	205

TOTAL LICENCIES PACA 2021 = 10618

Les jeunes représentent **7.36%** des licenciés de la région en **2021**, année où la chute des licenciés de cette population est très importante.

Argumentation et commentaires sur les données du tableau. La part des SCA.

Les commissions vont être mises à contribution dans le cadre de la transversalité (c'est un des thèmes qui seront abordés au colloque sur la plongée jeunes des 12 et 13/12)

Mise en place d'un référent jeunes (actif) par département (Je prendrais contact avec les présidents de CODEP après le colloque)

Axes futurs à venir à la suite du colloque et aux directives fédérales sur le sujet. (Feuille de route ?)

CIGALIA ? RIPE ? autres actions ? Rôle du référent jeunes régional et de son équipe ? → Départemental ?

Evocation de Oxyjeunes (déjà eu lieu dans le 84 et participation du 05 dans le Gard)

Prévision CIGALIA à CAVALAIRE le 18 ou le 25 juin en fonction. Demandes en cours.

QUESTIONS ?

Pour donner suite aux questions diverses où il est souligné la difficulté d'augmenter les effectifs de cette tranche de population (problèmes de piscines, de cadres...)

Réponse : 2 axes :

- L'augmentation des effectifs qui s'avère effectivement complexe.
- Axe prioritaire : « fixer » la population existante, inciter les jeunes à s'investir dans les structures pour préparer la relève de demain (dirigeants, bénévoles...)

Il faut convaincre !

6. **Calendrier réunions codir pour 2022** (Jean Claude JONAC)

Il est proposé d'organiser des réunions de comité directeur une fois par an dans un département de la région, et organisé par le CODEP concerné, sur une journée en présence de tous les membres du CODIR et des présidents de commission.

Dates des prochains comités directeurs :

- **12 mars 2022** au siège du comité régional
- **11 juin 2022** dans le département du Vaucluse

7. **Actions Responsabilités Sociétales des Organisations** (Annabelle BLANCHARD)

Constat : au travers des CR des GT, le comité régional fait déjà de la RSO sans le savoir, reste à formaliser et pérenniser la démarche

Déjà fait : état des lieux des actions des 6 Codeps déclinés au travers des 10 engagements DD de la FFESSM.

Plan d'action : problématiser sur 1 ou 2 actions qui seront choisies parmi celles ciblées « à renforcer » en s'appuyant sur une démarche transversale entre Codeps.

« Transformer » la logique 10 engagements DD en 4 objectifs RSO :

- ✓ Assurer la durabilité de son organisation sportive
- ✓ Améliorer sa performance dans un esprit solidaire
- ✓ Renforcer sa crédibilité et la fidélisation des pratiquant-e-s
- ✓ Développer l'attractivité de son sport au bénéfice de son territoire

Mise en œuvre prévisionnelle :

- Réunion zoom début 2022 pour fixer les items retenus ainsi qu'un lieu et une date pour journée en présentiel
- Réunion en présentiel (mars-avril 2022) sur une journée pour avancer le projet, lieu central géographiquement

- Présentation au Codir de mars ou juin.

Acteurs (prévisionnel) :

- Pilote RSO
- GT DD
- 6 présidents de codeps
- Président du CR
- Chargée de mission nationale RSO

8. Questions diverses

- Désignation référent bénévolat au niveau régional
À la suite des propositions faites par le groupe de travail bénévolat, il est proposé la désignation d'un binôme référent sur cette thématique aucun volontaire ne s'étant proposé au sein du comité directeur. Le binôme sera donc constitué de Yann RUELLO et Sophie VASSEUR pour notre région.
- Choix site AG 2022.
La date de l'AG nationale nous impose de respecter un délai minimum de 21 jours avant cette date. À la suite des échanges entre les membres du comité directeur, le week-end retenu pour l'assemblée générale 2022 est celui du 5 et 6 novembre. Le lieu de l'AG sera à Aix en Provence.
- Intégration d'un instructeur national dans le collège des instructeurs régional à la demande du président de la commission technique concernant Hervé VILLALBA :
POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Sport Santé, il est rappelé que des cadres de la nage avec palmes ont suivi le module théorique « Sports Santé » et qu'il faut mettre en place un module de formation pratique.

Jean Claude JONAC

Président comité régional FFESSM SUD PACA



Laurent COLIN

Secrétaire général

